

## **Le règlement des frais du pèlerinage pour la 2<sup>e</sup> étape du 23 au 28 juillet**

### **Société**

Posté par: Visiteur

Publié le : 04-07-2010 12:17:46

**Le ministère des Habous et des Affaires islamiques a annoncé, vendredi, que le règlement des frais du pèlerinage pour l'année 1431 de l'hégire (2<sup>e</sup> étape) aura lieu du 23 au 28 juillet.**

Dans un communiqué, le ministère a précisé que cette opération concerne les citoyens inscrits sur les listes d'attente selon le classement établi par le tirage au sort, notant que ces derniers remplaceront les personnes qui ne se sont pas acquittées des frais du pèlerinage lors de la première étape pour une quelconque raison.

Les frais du pèlerinage pour l'année 1431 de l'hégire (2<sup>e</sup> étape) seront perçus dans les bureaux de Barid Al Maghrib (Poste Maroc) dans les différentes préfectures et provinces du Royaume, a fait savoir le ministère.

MAPF